

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 7 du master mention Lettres parcours Création Littéraire**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Stéphanie LOUBERE**

Professeure des Universités

Vice-Président du jury :

- M. Philippe HAUGEARD

Professeur des Universités

Membres du jury :

- Mme Aude DERUELLE

Professeure des Universités

- Mme Laélia VERON

Maître de Conférences

- M. Benoit BARUT

Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 20 novembre 2025


Eric BLOND

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 8 du master mention Lettres parcours Création Littéraire**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Stéphanie LOUBERE**

Professeure des Universités

Vice-Président du jury :

- **Mme Gabriele RIBEMONT**

Professeure des Universités

Membres du jury :

- **Mme Lucie TAIEB**

Professeure des Universités

- **M. Nicolas LOMBART**

Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 20 novembre 2025


Eric BLOND

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 9 du master mention Lettres parcours Création Littéraire**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Stéphanie LOUBERE**

Professeure des Universités

Vice-Président du jury :

- **Mme Gabriele RIBEMONT**

Professeure des Universités

Membres du jury :

- **Mme Lucie TAIEB**

Professeure des Universités

- **Mme Chloé MORILLE**

Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 20 novembre 2025


Eric BLOND

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 10 du master mention Lettres parcours Création Littéraire**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Stéphanie LOUBERE**

Professeure des Universités

Vice-Président du jury :

- **Mme Lucie TAIEB**

Professeure des Universités

Membres du jury :

- **Mme Laure DEPRETTO**

Maître de Conférences

- **M. Nicolas LOMBART**

Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 20 novembre 2025


Eric BLOND

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-1
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance du **master mention Lettres parcours Création Littéraire**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Stéphanie LOUBERE**

Professeure des Universités

Vice-Président du jury :

- **Mme Gabriele RIBEMONT**

Professeure des Universités

Membres du jury :

- **Mme Laure DEPRETTO**
- **Mme Lucie TAIEB**
- **Mme Chloé MORILLE**
- **M. Nicolas LOMBART**

Maître de Conférences
Professeure des Universités
Maître de conférences
Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement du **master mention Lettres parcours Création Littéraire**, est constitué comme suit :

- | | |
|---------------------------------|---|
| - M. Benoît BARUT | Directeur du département de Lettres, Maître de conférences |
| - Mme Chloé MORILLE | Directrice des études (Lettres), Maître de conférences |
| - M. Pierre-Alain CALTOT | Maître de conférences |
| - Mme Laure DEPRETTO | Maître de conférences, Directrice du Master MEEF 2nd degré Lettres |
| - Mme Aude DERUELLE | Professeure des universités |
| - M. Philippe HAUGEARD | Professeur des universités |
| - M. Nicolas LOMBART | Maître de conférences |

- Mme Stéphanie LOUBERE	Professeure des universités, Directrice du Master Lettres
- Mme Gabriele RIBEMONT	Professeure des universités
- Mme Laélia VERON	Maître de conférences
- Mme Alice DIONNET	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche
- M. Grégoire TAVERNIER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche
- Mme Cyrielle GIROT	Contrat doctoral
- M. Sylvain BIGOT	BIATSS, Service des études et de la scolarité
- Mme Delphine RICHET	BIATSS, Service des études et de la scolarité
- Mme Pascale SOLON	BIATSS, Responsable de la BU LLSH
- Mme Lilya INNIS	Représentante des étudiant.e.s, licence Lettres première année
- M. Mathis BOURBON	Représentant des étudiant.e.s, licence Lettres première année
- Mme Elisa DAUDIER	Représentante des étudiant.e.s, licence Lettres deuxième année
- Mme Leeloo ANJO	Représentante des étudiant.e.s, licence Lettres deuxième année
- Mme Jacquél IKOKO	Représentante des étudiant.e.s, licence Lettres troisième année
- Mme Nouria GELE	Représentante des étudiant.e.s, licence Lettres troisième année
- Mme Lisa MICHAUD	Représentante des étudiant.e.s, Master Lettres parcours Création littéraire, première année
- Mme Jade DOS SANTOS	Représentante des étudiant.e.s, Master Lettres parcours Création littéraire, première année
- Mme Eva STAFFALO	Représentante des étudiant.e.s, Master MEEF 2nd degré Lettres, première année
- Mme Léa TECHER	Représentante des étudiant.e.s, Master MEEF 2nd degré Lettres, première année
- Mme Manon ROY	Représentante des étudiant.e.s, Master Lettres parcours Recherche
- Mme Léann DELHAYE	Représentante des étudiant.e.s, Master MEEF 2nd degré Lettres, deuxième année
- Mme Léa ADAN	Représentante des étudiant.e.s, Master MEEF 2nd degré Lettres, deuxième année

Fait à Orléans, le 20 novembre 2025



ÉRIC BLOND